



Païement de la taxe foncière double propriété

Par **LizzyB**, le 26/11/2013 à 14:23

Bonjour,

Ma soeur et moi-même avons hérité en double propriété d'un appartement (F5) il y a de ça 5 ans, ma soeur et mon beau-frère s'y sont installés et cela devait être provisoire le temps qu'ils trouvent une maison, ayant d'excellents rapports avec ma soeur et son mari, je n'ai pas demandé de loyer en contre parti, seulement voila cela fait maintenant 5 ans qu'ils y sont, je n'en touche absolument aucun bénéfices, et depuis peu ma soeur me réclame de participer aux règlements de la taxe foncière ainsi qu'une partie des charges de la copropriété.

J'ai conscience qu'en tant que propriétaire je devrais déboursier pour les taxes et autres charges, mais j'ai de faibles revenus et suis locataire, eux de leur côté ont certes la charge de payer les taxes et toutes les charges de copropriété même quand cela devient pesant (ravalement de façades régulier, changement de cage d'ascenseur) mais ils n'ont pas de loyer à déboursier ...

n'ayant perçue aucun loyer de leur part est-ce vraiment juste de me réclamer cela ?

J'entretiens d'excellentes relations avec ma soeur et mon beau-frère, cela me contrarie énormément mais j'ai besoin d'un avis extérieur et clair

Merci d'avance pour vos réponses

Par **domat**, le 26/11/2013 à 15:01

bjr,

je pense que vous n'êtes pas en double propriété mais en indivision avec votre soeur.

à ce titre si votre soeur indivisaire occupe ce bien à titre privatif, elle doit vous payer une indemnité d'occupation et bien entendu les charges et taxes liées à son occupation sont à sa charge, seules celles liées à la propriété doivent être divisées par 2.

je crois que votre soeur et son mari profitent de votre gentillesse.

vous pouvez leur vendre votre part.

cdt

Par **LizzyB**, le 26/11/2013 à 15:32

Merci pour cet avis et réponse rapide